

1314 7-85

Place de l'Enfer :

« Appellation d'origine diabolique non garantie »

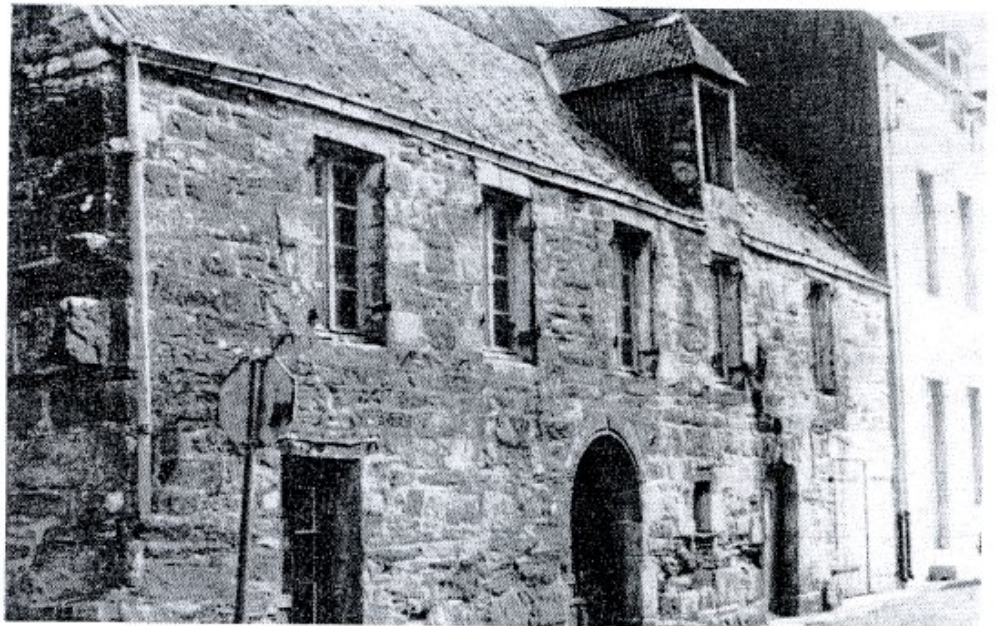
Bordant le Port-Rhu, la place de l'Enfer où s'équilibrent les lignes des anciens bâtiments industriels et de quelques vieilles maisons est redevenu un pôle d'attraction depuis l'ouverture, dans une conserverie désaffectée, du musée du bateau. Des terrasses se sont ouvertes, les façades ont été repeintes de bleu et de rose et des vieilles coques se détachent sur ces fonds colorés. Cet espace est devenu pimpant et seul son appellation continue d'intriguer. Yves Tanneau a remué minutes notariales et archives pour trouver l'origine de cette dénomination.

Une première trace de cette toponymie apparaît le 13 octobre 1793 où le citoyen Le Saout, maire de l'époque, est chargé de réquisitionner des maisons pour héberger des soldats de la République. Son choix se porte sur une bâtisse « située à Porsru ditte l'Efer » qui servait d'établissement de pêche. Cette maison a aujourd'hui disparu et ses pierres auraient contribué à la construction de l'immeuble des ponts et chaussées. Sur la façade de cet atelier de presse, « hôtel » pour matelots et soldats mais aussi prison pour mauvais garçons, on pouvait lire « Enfer neuf 1768 - Bâti sur l'Enfer 1499 » ce qui fait remonter au XV^e siècle l'origine de cette appellation.

Une minute notariale de 1812 fait également état, à l'occasion d'une vente aux enchères « d'effets de pêche, chaloupes et meubles » d'un magasin dit l'Enfer qui trente ans plus tard appartiendra à des bourgeois de Douarnenez eux aussi négociants et armateurs.

Nouvelle trace, en 1867, cette fois où l'état civil fait état à la date du 9 juin de la naissance d'un nouveau petit douarneniste, Guillaume, fils de Joseph Gaillard qui confectionnait des futailles pour l'expédition de la sardine pressée. Il est cette fois fait mention de la « Cale de l'Enfer » puis par extension, après le comblement de la grève et la disparition d'un chantier de constructions navales l'habitude se prendra de baptiser ce lieu « place de l'Enfer », une dénomination qui supplantera dans les esprits celle que l'on voulait imposer, comme en témoignent les cadastres de 1840 et 1876 de « place Saint-Michel » en raison du voisinage de la chapelle dédiée à ce saint.

La tradition populaire ayant renvoyé le pauvre saint Michel à ses pénates, reste désormais à s'interroger sur le sens premier de ce mot « Enfer » qui n'est pas inconnu en toponymie. Dans le Finistère, selon les sources I.N.S.E.E., on retrouve ce nom

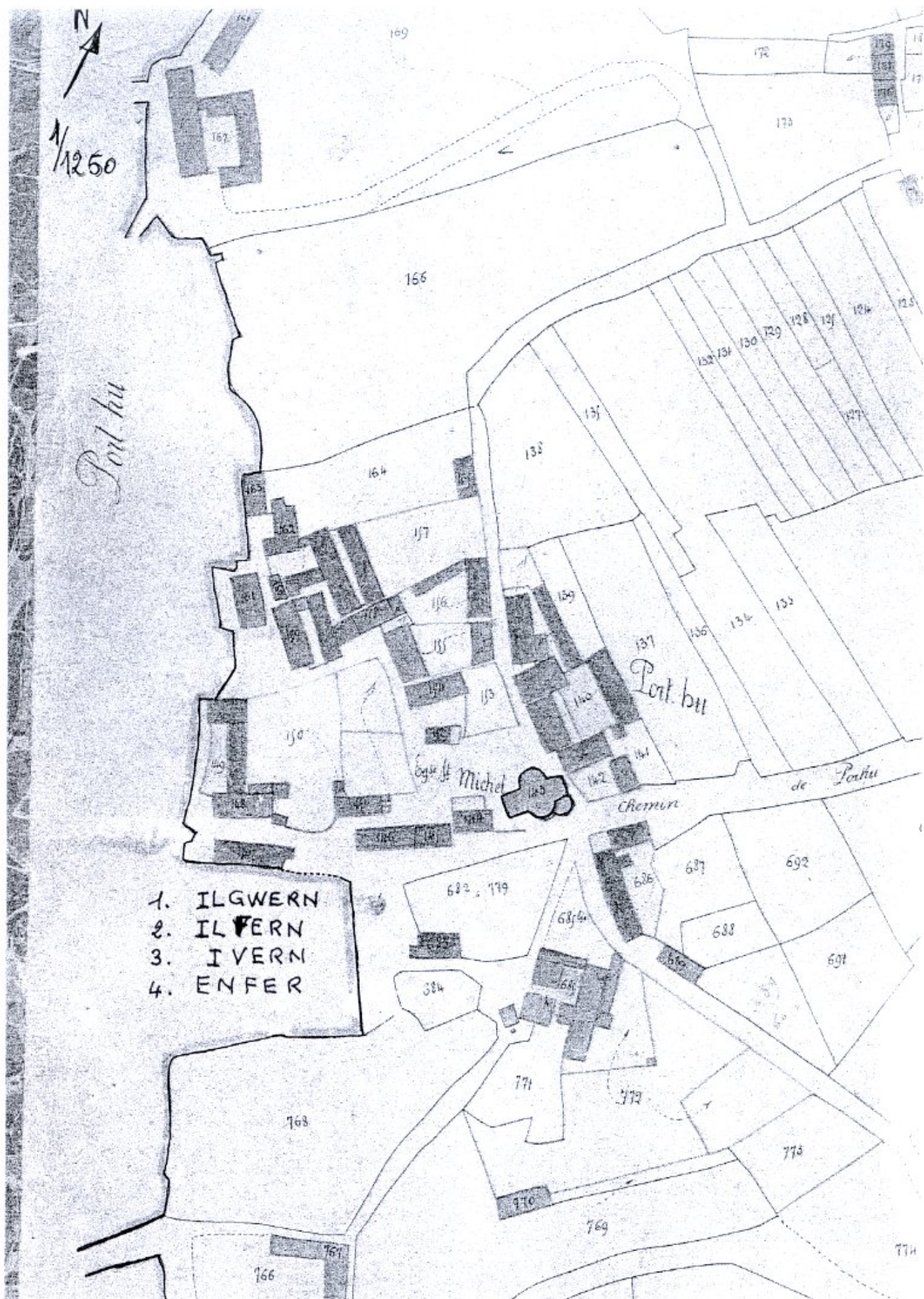


dans les communes de Lanarville, Nizon et Plonéis. Il désigne généralement un accident de relief : gouffre, dépression, trou, cavité, etc. Dès lors, toute interprétation à relent diabolique s'écroule. Plus banalement, ce nom a traversé les

âges car le Port-Rhu a été construit au moyen âge sur une anfractuosité ou sur une crevasse

de la rivière de Pouldavid. Tant pour, le surnaturel et le fantastique.

Hill Wern (ingels) Deshayes 87
Guil Wern o 50 et 88
= Kel = doo, nevras, (au bien personnel)



Sur le cadastre de 1829, le comblement de la "Place de l'ENFER" n'est pas encore réalisé. Nous y avons porté l'évolution hypothétique du toponyme.

XX → Yves TANNEAU, en 1985, dans un article publié dans "Ouest-France", s'interroge et titre : "Appellation d'origine diabolique non garantie."

En effet si, en ce lieu, la dénomination "ENFER" surprend, parce que sans réelle relation avec l'environnement, on peut chercher l'explication dans une approche ~~actuelle~~ orientée vers l'étymologie, qui peut aussi être descriptive.

Les écrits connus nous donnent "ENFER NEUF 1768" et quelques autres traces qui pourraient faire remonter à 1499 l'usage du terme infernal. Sans certitude cependant quant à la remontée jusqu'au XV^{ème} siècle.

On peut rappeler que l'ordonnance de VILLERS-COTTERETS, publiée en 1539 par François I^{er}, crée l'obligation de rédiger tous les actes officiels en français et non plus en latin. La francisation conduit parfois à des abus de vocabulaire et d'orthographe, notamment dans les pays bretonnants comme le nôtre. Tout le monde connaît le "KROAZ HENT" (carrefour) devenu "CROISSANT" (de lune?...)

On peut supposer que c'est le cas pour le toponyme "ENFER". Et si l'on se réfère à la conformation ancienne des lieux on ~~peut~~ est en mesure d'avancer une hypothèse valable. Ce qui est aujourd'hui une place (qui, il y a peu de temps encore, abritait un lavoir) n'est autre qu'une sorte d'anse ou de diverticule, comblée en 1895.

Auparavant, la configuration ancestrale pouvait donc s'appeler "ILGWERN", en breton.

"IL" est, en breton, un préfixe dépréciatif lié au sens de la "mauvaise qualité". (page 88. DESHAYES)

"GWERN", c'est le marais, l'endroit marécageux.

C'est donc ^{sur} un lieu dont on peut expliquer

la nature ^{et de la désignation bretonne} par le fait que la marée y a peu d'effet, ^{plu ter}
par le fait aussi que les eaux pluviales, comme les
eaux usées du quartier, s'y déversent ^{de par les pentes naturelles}. Le terme
"IL GWERN" s'applique donc bien à un espace envasé,
parfois saillé, et offrant ~~de~~ aspect peu engageant d'une
sorte de marécage. (p 87 DESHAYES) quelque peu putride
à marée basse.

Par la suite, ^{suivant} l'usage courant et les aléas
de la prononciation, on tend vers la forme lénifiée
de "VERN" (ou FERN) pour "GWERN". "IL" devient
simplement "I", et l'on obtient ainsi, au cours du
temps, le mot ^{prononce} "I VERN" (ou "I FERN") dont la
traduction en français est bien "ENFER". L'explication
n'est-elle pas là? C'est une hypothèse, bien sûr, aucun écrit ne la confirmant,
ni au cadastre de 1829, ni dans les actes notariés anciens.

On trouve, par ailleurs, la forme lénifiée "VERN"
dans "MANAR KERVERN", à POULDAVID et dans
le nom de famille "PENVERN", attesté à DOUARNENEZ,
ce qui tendrait à prouver que la dénomination du
site de l'"ENFER" ne procède pas d'une exception
linguistique mais d'une pratique du parler courant
que l'on rencontre à travers tout le pays bretonnant,
avec des glissements de prononciation, voire d'altérations,
dans une langue transmise oralement et que reconnaissent
les lois de la phonétique et de la linguistique.